

# Communauté de Communes de la Vallée de la Coole

## Séance du 15 Mai 2012

L'an deux mille douze et le quinze mai à vingt heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes de la Vallée de la Coole s'est réuni dans la salle de la mairie de COUPETZ, sous la présidence de Monsieur Jean LACOURT, Président.

*Date de la convocation* : le 07 Mai 2012

Mme Laurence DETOUR est proposée secrétaire de séance.

**Titulaires présents**: Catherine DETHUNE, Pierre HUET, Pascal BIERI, Jean LACOURT, Pascal VANSANTBERGHE, Frédérique ORSINI, Bernard MILLON, Dominique MILLON, Denise CACHIER, Sylvain ROGER, Jean-Marie ROSSIGNON, Evelyne DIDON, Sylvain OURY, Francis ROLLET, Gisèle GREZ, Chantal FERRE.

**Suppléants présents**: Claude SALLET, Patrice BIERI, Laurence DETOUR, Florence MAURY, Muriel RENAULT, Audrey SCHULLER.

**Excusés**: Ghislain CHEVALIER, Marc DEFORGE, Claudine BRULHART, Didier BOURGEOIS, Sandy DHEURLE, Christian SCHOENTGEN, Pascal SONGY.

### Approbation du Compte rendu de la réunion du 10 Avril 2012:

Dans la rubrique REOM, il faut lire : « Les enfants en garde alternée seront comptés pour 50% au sein du foyer ».

Résultat du vote:	Pour:	11/14
	Contre:	0/14
	Abstention:	3/14

### COMMISSION PERISCOLAIRE

La commission propose de recruter un agent d'animation auprès d'enfants de 3 à 12 ans, pour les temps périscolaires à l'école de la Vallée de la Coole et de le mettre à disposition des associations Familles Rurales, un mercredi sur deux, pendant les petites vacances et les CLSH de Juillet.

Un agent de collectivité ne peut être mis à disposition que s'il est titulaire ou en contrat à durée indéterminée.

Un poste d'animateur pour une durée de 28/35<sup>ème</sup> de travail hebdomadaire a été créé, un appel à candidature a été fait et 7 propositions nous sont parvenues.

Trois candidats ont la qualification requise pour ce poste d'animation, mais aucun titulaire de la fonction publique territoriale ne s'est présenté.

Sur ces 3 candidats convoqués, deux se sont présentés le 21 avril 2012, le 3<sup>ème</sup> ayant trouvé du travail entretemps.

La commission périscolaire propose de retenir la candidature de Mlle Fleur LECRIVAIN.

Par contre, elle ne peut pas être mise à disposition des associations pour leurs activités périscolaires, car elle n'a pas le statut de titulaire de la fonction publique.

Pour le devenir, elle devra passer le concours d'animateur qui aura lieu fin 2013, ou être recrutée en contrat à durée déterminée sur un poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe, avant d'être nommée stagiaire, puis titularisée au terme de cette période.

En tout état de cause, elle ne pourra pas être mise à disposition des associations avant janvier 2014.

Le Président propose au conseil de communauté de créer un poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 14.14/35<sup>ème</sup> annualisées à compter de ce jour.

#### **Délibération N°18/2012**

##### **Création d'un Poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil de Communauté:

- décident de **créer un poste d'Adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 14,14/35<sup>ème</sup> annualisées**, à compter de ce jour,
- autorisent le Président à signer les arrêtés et toutes pièces correspondant à ce nouveau poste.

Résultat du vote :	Pour :	16/16
	Contre :	0/16
	Abstention :	0/16

Mlle Fleur LECRIVAIN sera recrutée par le biais d'un contrat à durée déterminée du 04 Juin au 31 Décembre 2012, puis nommée stagiaire à l'issue de ce CDD si sa manière de servir correspond aux attentes de notre collectivité.

Une réunion avec les Présidentes des associations va être organisée très rapidement, afin de leur exposer la situation. Elles devront elles-mêmes recruter Fleur LECRIVAIN, en contrepartie, la CCVC leur versera une subvention pour les CLSH comme l'an dernier (à déterminer).

### AFFAIRES SCOLAIRES

#### Travaux à l'école :

-CEGELEC a installé un portier vidéo avec interphone pour l'école maternelle,

- PRIEUX a remplacé les plantations dans la cour,
- Des étagères ont été installées dans les locaux de ménage.

La 3<sup>ème</sup> salle de classe de maternelle est mise à disposition des enseignantes et des enfants depuis le 16 avril 2012. Pour une question d'organisation, le ménage de cette salle est effectué le jeudi de 13h30 à 14h30.

Suite à la démolition de la salle des fêtes de Nuisement sur Coole et en l'absence de tout autre moyen de réfrigération des aliments et boissons pour la kermesse, la directrice de l'école maternelle a sollicité la CCVC pour une subvention dans le but de louer un camion frigo. La commission scolaire propose d'allouer à chaque école une subvention frigo kermesse de 140€, pouvant servir à la location d'un camion frigorifique.

#### Inscriptions pour la rentrée de septembre 2012 :

44 enfants sont inscrits en maternelle et 116 en primaire.

Une demande de dérogation est parvenue à la CCVC pour un enfant domicilié à Sompuis, et devant rentrer en petite section de maternelle. Lecture du courrier de demande est faite à l'assemblée plénière. Les parents travaillent tous les deux à Châlons en Champagne. L'école de Saint-Ouen Domprot, dont ils dépendent, ne propose pas les créneaux horaires correspondant aux besoins de cette famille. Le conseil de communauté accepte la dérogation pour cet enfant, qui sera accueilli à l'école de la Vallée de la Coole à la rentrée de septembre 2012.

Résultat du vote :    Pour :            14/16  
                          Contre :            0/16  
                          Abstention :       2/16

La famille recevra un courrier de confirmation donnant un avis favorable à sa demande.

#### IAT (Indemnité d'administration et de technicité)

Depuis l'instauration d'1 jour de carence aux agents de la fonction publique applicable au premier jour d'arrêt pour maladie ordinaire, le conseil de communauté décide de modifier le régime indemnitaire comme suit:

L'Indemnité d'Administration et de Technicité, est versée aux fonctionnaires de catégorie C et de catégorie B (dont la rémunération est au plus égale à celle qui correspond à l'indice brut 380).

Les fonctionnaires titulaires de droit public et agents contractuels relevant des cadres d'emplois suivants :

- Adjoint administratifs,
- Adjoint techniques, adjoints d'animation,
- Agents d'entretien,
- Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles, animateurs,

pourront bénéficier de l'indemnité d'administration et de technicité.

L'attribution individuelle est calculée au cours d'un entretien individuel semestriel en fonction:

1/ De la manière de servir de l'agent dans l'exercice de ses fonctions (notation),

La notation de l'agent s'effectuera avec une grille d'évaluation, et vaudra pour moitié dans le calcul de l'attribution de l'IAT.

Le montant de cette indemnité est défini par l'application d'un coefficient multiplicateur compris entre 0 et 2 au montant de référence fixé par arrêté ministériel.

2/ Du présentéisme de l'agent.

Le Présentéisme contribuera pour autre moitié à l'attribution de l'IAT :

Un coefficient multiplicateur sera lié au nombre de jours d'absence dans le semestre. (A l'exception des arrêts pour accidents de travail, maladie professionnelle et congés maternité).

*-Pour une absence d'1 jour pour maladie ordinaire ou convenance personnelle, une journée d'absence sera retenue.*

*-Pour une absence d'au moins 2 jours pour maladie ordinaire, le premier jour n'est pas pris en compte.*

*Le nombre de jours retenus pour le décompte concernant l'IAT n'interviendra qu'à partir du deuxième jour d'arrêt.*

Le versement de l'Indemnité d'Administration et de Technicité se fera chaque semestre comme suit:

- en Juin pour la période concernant les mois de Décembre de l'année N-1 à Mai de l'année N,

- en Décembre pour la période concernant les mois de Juin à Novembre de l'année N.

Résultat du vote :    Pour :            15/16  
                          Contre :            0/16  
                          Abstention :       1/16

Suite à la demande des jeunes, le terrain multisports de l'école sera ouvert au public à compter du 2 juin 2012 les mercredis, samedis, dimanches et pendant les vacances d'été. Une communication va être faite pour en informer la population.

#### ZDE

La Zone de Développement Eolien a été créée en collaboration avec les CC de l'Europort, de la Guenelle, et la commune de Songy puis approuvée par le Préfet en 2008.

Plusieurs projets sont à l'étude dans les différents secteurs et une demande de modification de la ZDE est à l'ordre du jour:

-Secteur 1 : entre la Guenelle et la Coole : demande d'augmentation de puissance car les permis accordés dépassent le potentiel électrique défini dans ce secteur. La demande porte sur 40 à 60 MW supplémentaires.

-Secteur 4 : Un projet de 7 machines est en cours, ainsi qu'un agrandissement sur la commune de Semoine située dans l'aube. Une demande d'agrandissement du secteur est faite, pour permettre à ce projet Auboisi de se réaliser.

Le Président propose à l'assemblée de se prononcer sur la modification de la ZDE et plus précisément sur l'augmentation de puissance entre Coole et Guenelle.

Résultat du vote :    Pour :            2/16  
                          Contre :            11/16  
                          Abstention :       3/16

## **TERRAIN DE SPORT**

Lors du vote du budget, la décision d'étudier la couverture du terrain multisports de l'école a été prise. Une commission de travail doit se mettre en place pour mener à bien ce projet, en collaboration avec la commission budget.

Les membres de cette commission sont : Jean LACOURT, Laurence DETOUR, Pascal BIERI, Pierre HUET, Sylvain ROGER, Patrice BIERI, Pascal VANSANTBERGHE et Chantal FERRE.

## **COMPTE RENDU DES REUNIONS ET DES COMMISSIONS**

### **SYMSEM :**

La cotisation par habitant est maintenue à 83.50€ comme l'année dernière.

Un nouvel ambassadeur du tri est en cours de recrutement.

Les impayés en provenance des communes isolées sont en hausse. Ce problème sera résolu avec la réforme des collectivités.

Les tableaux d'horaires d'ouverture des déchetteries seront revus pour plus de simplicité et une meilleure disponibilité aux usagers.

### **PAYS DE CHALONS:**

Le Pays de Châlons a demandé aux collectivités si elles avaient des projets à présenter. La commission gouvernance intercommunautaire devra aborder ce sujet, afin de présenter un dossier au Pays de Châlons.

La commune de Faux souhaite obtenir une attestation de la part de la CCVC, qui stipule que peu de salles de taille importante sont présentes sur le secteur.

### **CONSEIL DE DEVELOPPEMENT :**

Un recensement des exploitations agricoles qui pratiquent la vente en direct (en circuit court) va être fait. Les communes peuvent retourner les renseignements nécessaires à Sylvain ROGER, Maire de St Quentin sur Coole.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Les CC de la Vallée de la Craie, de la Coole et de la Guenelle se sont accordées pour faire payer une partie du diagnostic des ANC aux propriétaires. Contrairement à la décision prise conjointement, la CC de la Vallée de la Craie a finalement instauré la gratuité aux habitants de ses communes membres. Une commission environnement doit se réunir pour établir des documents d'information aux particuliers et achever la grille de priorité relative aux diagnostics.

### **Prochaines réunions:**

- \* **Commission Sociale Interco** : Mardi 29 Mai à 20h30 à Marson
- \* **Commission Scolaire CCVC**: Mercredi 30 Mai à 20h30 à l'école
- \* **Commission Environnement Interco** : Jeudi 31 Mai à 20h30 à Ecury
- \* **Kermesse** maternelle : Vendredi 1er Juin à 18h00 à l'école
- \* **Conseil école** maternelle : Mardi 05 Juin à 18h00 à l'école
- \* **Commission Terrain de sport** : Jeudi 07 Juin à 20h30 à l'école
- \* **Commission Environnement CCVC** : Lundi 18 Juin à 20h30 à Ecury
- \* **Commission Finances Interco** : Mercredi 20 Juin à 20h30 à Coupetz
- \* **Commission Gouvernance Interco** : Mercredi 27 Juin à 20h30 à Nuisement
- \* **Kermesse** école primaire : Vendredi 29 Juin à 18h00 à l'école
- \* **Conseil école** primaire + remise des dictionnaires : Mardi 03 Juillet à 18h15 à l'école

La prochaine Assemblée plénière est fixée au **Mardi 12 Juin 2012** à 20h30 à Coupetz.